

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 novembre 2016

Obligations en matière de communication et d'information financière : l'AMF publie un vade-mecum de sa doctrine pour les PME et les ETI

La communication financière des sociétés cotées est réglementée à différents niveaux : directive Transparence, directive Abus de marché, normes comptables, règlement général de l'AMF, doctrine de l'AMF, etc. Consciente des difficultés parfois rencontrées par les PME et les ETI pour s'y retrouver, l'AMF publie un vade-mecum de sa doctrine sur le sujet. Véritable guide pratique, il rassemble les principales règles en matière de communication et d'information financière des sociétés cotées.

Après avoir rappelé la définition et la portée des différents types de documents de doctrine de l'AMF, le vade-mecum passe en revue les grands thèmes suivants :

- les principes d'information et de communication financière ;
- le principe de l'information privilégiée et la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants ;
- les informations communiquées par les dirigeants et les actionnaires ;
- les interventions sur les titres et les sujets de marché ;
- la gouvernance ;

— les informations comptables IFRS.

En savoir plus

📄 Vade-mecum de la doctrine de l'AMF à destination des valeurs moyennes

Mots clés

PME-ETI

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

GOUVERNANCE

19 mai 2026

Assemblées générales :
évolution des règles
concernant la
communication avec
les actionnaires et la
date d'enregistrement



ACTUALITÉ

INFO PÉRIODIQUE &
PERMANENTE

24 octobre 2025

Reporting de durabilité
des entreprises : l'AMF
attire l'attention des
sociétés cotées sur les
recommandations
2025 de l'ESMA



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

14 octobre 2025

Arrêté des comptes
2025 : l'AMF alerte sur
les points de vigilance
et livre ses
recommandations



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02